



Conseil d'Administration de l'INTEFP du 22 novembre 2007 :

Un fonctionnement toujours autocrate et «autiste»

Quel avenir pour l'établissement ?

Force fut de constater que les travaux du dernier conseil d'administration de l'INTEFP ne reprirent guère force et vigueur tant le déni à l'égard des représentants des personnels, élèves et organisations syndicales représentatives reste, dans cette instance collégiale..., l'expression autoritaire, intransigeante, voire méprisante.

La déclaration liminaire faite par l'UNSA-Itéfa lors du CA précédent avait déjà pointé certains dysfonctionnements notoires comme la désinformation sur les axes de FI et FC des agents, la territorialisation de l'INTEFP, le contrat d'objectifs et de performance, le suivi des décisions modificatives....

Ces constats ont amené les représentants précités à rédiger une déclaration commune sur le fonctionnement de l'actuel CA, qui a été lu en séance, à la reprise des travaux, lorsque l'ensemble des membres, issus des représentants des personnels et des syndicats a pu rejoindre la séance compte tenu de la problématique des transports

Vous pourrez en prendre connaissance en fin de compte rendu.

Mais, pour mieux vous rendre compte de l'atmosphère de ce CA, quelques précisions doivent être apportées, notamment sur la date retenue, certains points à l'ordre du jour.

A - Maintien du CA et son déroulement

Ainsi, si pour Madame la Présidente, organiser un conseil d'administration le 29 juin était une gageure, **comment qualifier son maintien autoritaire le 22 à 10 heures, en plein conflit des transports, surtout pour les représentants des personnels, élèves et syndicats qui venaient tous de provinceet dont les gares d'arrivée se trouvaient éloignées du lieu du CA.**

Mais, il doit être rappelé que ce CA devait avoir lieu le 8 novembre mais il a été reporté unilatéralement au 22 novembre sans que les administrateurs en connaissent la cause... Sans doute la transparence de l'information... !



A 10h05, Madame la Présidente a décidé d'ouvrir la réunion estimant le quorum étant atteint sans la présence des représentants des OS, des IET, et du personnel de l'INTEFP ! Il est vrai que les représentants des administrations avaient pu se faire véhiculer !!!!

En d'autres circonstances lorsque des représentants de la tutelle sont en retard, l'heure de démarrage est décalée : il est vrai que chacun ne pèse au sein de ce Conseil que ce qu'il représente aux yeux de la Présidente et de la tutelle, **c'est-à-dire une minorité pour les représentants des personnels au sens large.**

A 10h30, trois représentants des personnels sont entrés au conseil afin d'obtenir que les points les plus importants pour l'avenir de l'INTEFP (budget primitif 2008 et contrat d'objectif et de performance) ne soient examinés qu'avec la présence de tous les représentants des personnels l'après midi..

Dans un souci de « conciliation », Madame la Présidente l'a accepté.... !

B - Examen des points d'information

L'examen des points d'information a été l'occasion pour le représentant de l'UNSA-Itefa de rappeler **l'irrégularité de certains points du règlement intérieur** de l'INTEFP, toujours non réglés depuis décembre 2006 malgré plusieurs demandes d'inscription à l'ordre du jour des différents CA... !

La Présidente et la tutelle en ont convenu : une concertation entre la direction de l'INTEFP, la DAGEMO et le représentant de l'UNSA devrait avoir lieu. Quand ? Aucune précision n'est encore connue.

Au cours de la discussion, **l'UNSA**, favorable au passage en EPA pour l'INTEFP, a rappelé les conditions dans lesquelles l'établissement a été érigé en structure autonome : ***rapport de la Cour des comptes, gestion de fait, et par voie de conséquence refus du payeur local de continuer à régler les salaires et les factures pour un service national.***

Il a répété que ce choix du passage en EPA a été décidé par le Ministre de l'époque, François FILLON, et inscrit dans la stratégie ministérielle de réforme (SMR) : cette transformation a donc été mise en œuvre successivement par Dominique LACAMBRE et Jean-René MASSON dans leur fonction de DAGEMO.

C- Objectifs du CA et contrat d'objectifs et de performance (COP)

A 14h30, les travaux ont repris avec la présence de tous les représentants des personnels : la déclaration commune a été lue puis débattue. Après divers échanges, la Présidente a convenu qu'une réflexion commune sur le rôle du CA devrait avoir lieu et que des discussions sur des objectifs en cours du CA pouvaient avoir lieu.

Après examen des textes, il est apparu que le contrat d'objectif et de performance n'a pas à faire l'objet de délibération en CA. En fait, ce contrat résulte d'une contrainte imposée par la tutelle à l'établissement....



Interrogations certaines sur le bien fondé de la discussion et une conclusion personnelle du représentant de l'UNSA-ITEFA : « *Monsieur le Directeur de l'INTEFP, il ne vous reste plus qu'une solution : on se soumet ou on se démet* ».....

D- Projet de budget primitif 2008

L'examen du projet de budget primitif ayant commencé vers 16h00, le représentant de l'UNSA a du rapidement quitter la salle pour des motifs de retour en province.

Auparavant, il a déclaré :

- **Etre « contre » le budget primitif** qui ne met pas en adéquation les moyens et les charges ;
- **S'opposer au COP** dont la rédaction n'est pas conforme réglementairement à celle d'un véritable COP et **s'apparente dans sa présentation actuelle à un agglomérés sans grand sens en terme de gouvernance, de stratégie et de perspective pour l'INTEFP et son avenir ;**
- **Souhaiter l'adoption du règlement intérieur de l'institut modifié** dans les meilleurs délais maintenant.

Les autres représentants sont restés.

☺☺ ☺☺

**DÉCLARATION COMMUNE
FAITE LORS DU C.A. DU 23 NOVEMBRE 2007**

Les organisations syndicales CFDT, SNU-TEF (FSU), SUD Travail, UNSA siégeant au CA et les élus représentants les personnels de l'INT et les IET au CA souhaitent faire la déclaration suivante qui sera portée à la connaissance de l'ensemble des agents du ministère ainsi qu'à celle des agents de l'INTEFP.

D'abord nous tenons à **dénoncer très fermement le mépris souverain** que vous avez manifesté en refusant notre demande de reporter la réunion de ce jour, malgré les grandes difficultés de transport pour les provinciaux que sont les élus et mandatés du personnel alors que les conflits sociaux à la SNCF et à la RATP sont toujours en cours. Le motif d'urgence à voter le budget allégué n'est qu'un prétexte alors que cette réunion était programmée le 8 Novembre, avant le conflit SNCF-RATP, et que c'est vous qui avez unilatéralement reporté cette date au 22 Novembre.

Depuis le 9 mai 2006, l'existence du CA de l'INTEFP est devenue effective : après ces premiers 18 mois de fonctionnement, les organisations syndicales signataires de la présente déclaration se doivent **d'exprimer des réserves très fortes**, de faire un bilan négatif du rôle de cette instance collégiale, de sa capacité à élaborer une stratégie et une dynamique pour l'institut et à déterminer les orientations de son activité, notamment en clarifiant les problèmes rencontrés par l'établissement.

Force est de constater que des débats de fonds ont été abordés sans que le CA ne prenne aucune initiative pour améliorer la situation : il est apparu alors effacé, passif et a conforté le pouvoir de la tutelle et de la direction.

Ainsi,

• **Sur la question des moyens :**

Le personnel de l'INTEFP a constitué un dossier très complet dont chacun d'entre vous a pris connaissance, en démontrant la baisse d'effectif (104 personnes en 2003, 98 en 2006), associée à une augmentation massive de la charge de travail.

Ils ont fait une journée de grève le 13 février 2007, véritable « appel au secours » suite à l'aggravation de leurs conditions de travail et à leurs craintes de ne pouvoir assurer une formation de qualité pour les agents.

Depuis la situation s'est encore dégradée puisque l'effectif est tombé à **93 ETP pour une augmentation supplémentaire de la charge en formation initiale** (103 IET 2006 jusqu'en mars 2008, 109 IET 2007 jusqu'en mars 2009, 250 contrôleurs en octobre 2007 jusqu'en octobre 2008) et une **explosion de l'activité préparation concours** (plus de 3000 stagiaires.)

A ce jour, le CA, dans sa majorité, n'a pas émis la moindre alerte vis à vis de la tutelle pour répondre à cette problématique gravissime des personnels de l'INT.

• **Sur les questions budgétaires :**

Le 24 avril 2007, nous avons eu une présentation très critique par l'agent comptable sur le compte financier de l'INTEFP : il ne s'estimait pas en mesure de garantir la sincérité budgétaire des comptes pour 2006. En outre, le budget 2007 devrait être en déficit et la sincérité 2007 risquerait de ne pas pouvoir être non plus assurée.

La délégation du personnel a rappelé de quelle manière l'ensemble du personnel avait vécu le passage en EPA, (avec une baisse d'effectif, sans accompagnement –en formation notamment - sans moyen supplémentaire.)

La tutelle a été interpellée au cours de ce CA sur le paradoxe consistant à rajouter des contraintes supplémentaires sans donner les moyens de les réaliser.

A ce titre, nous contestons aussi les convocations répétées des réunions du CA à Paris, dans des salles de réunion louées dans les "beaux quartiers", pour un budget que nous ne connaissons pas. Contrairement aux déclarations initiales de la présidente du CA, l'alternance de réunion Paris/Province n'est pas respectée. Les réunions doivent avoir lieu dans les locaux de l'INTEFP à Marcy principalement et, subsidiairement à Montrouge. Il n'est pas acceptable que le CA "fuit" l'INTEFP, ce que le personnel de l'INTEFP comme les IET considèrent comme relevant d'une marque de défiance ou de mépris.

A ce jour, aucune demande expresse n'a été exprimée par le CA pour doter l'INTEFP des compétences et moyens de rétablir la "sincérité" et la transparence budgétaire.

• **Sur la territorialisation de l'INTEFP:**

Au CA du 29 Juin 2007, la fermeture du CIF de Marseille et la prise de bail de locaux sur Lyon ont été décidées sans aucun recul : depuis **la prise de bail sur Lyon a été abandonnée**. Malgré les interventions réitérées des représentants du personnel et des organisations syndicales à la réunion du 29 JUIN, qui ont indiqué très clairement : « *A défaut, sans visibilité les décisions annoncées sont incompréhensibles, elles semblent être plus « en réaction » à chaud, sans recul à moyen ou long terme.* »

A ce jour, aucune initiative du CA n'a été prise pour s'informer de la situation et de la manière dont ces décisions contradictoires ont été prises alors que leurs conséquences ont pesé et vont peser sur les agents.

Depuis la situation s'est dégradée : sur la base des effectifs à former, communiqués par la DAGEMO, qui depuis ont augmenté de manière importante pour la FICT obligeant certains CIF à accueillir deux groupes de contrôleurs au lieu d'un (avec une baisse d'effectif des personnels de CIF de sorte que la plupart des CIF sont complètement asphyxiés aujourd'hui.)

Nous demandons donc qu'un bilan précis soit tiré des conséquences concrètes des décisions du CA, notamment leur exécution et/ou leur report.

- **Sur la question des travaux engagés autour de l'alternance**

Toujours, au cours de la réunion du 25 avril, un engagement avait été pris : avant de procéder à une réforme de la FIA ou de la FICT, un bilan complet et partagé serait fait pour réfléchir sur les points forts et points faibles des deux dispositifs.

Aucun bilan n'a été tiré et pourtant une réforme unilatérale a été menée, "au pas de charge" par la commission des métiers sur initiative de la DAGEMO, obligeant les agents à conduire une réforme au plus fort des effectifs (240 contrôleurs) sans concertation du CTPM, sans aucun recul sur le bilan des précédentes FICT et bien sur toujours sans moyen supplémentaire.

Aucune réaction du CA n'est intervenue sur cette situation qui dégrade encore plus les conditions de travail des agents et qui interpelle fortement sur la qualité de la formation offerte aux contrôleurs compte tenu des conditions extrêmement tendues et précipitées dans lesquelles cette réforme est mise en œuvre.

Pour ce qui nous concerne, nous, membres du CA de plein droit, nous avons appris cette réforme par nos adhérents ou par des collègues : Est ce normal à vos yeux ? Pas pour nous car vous ne respectez même pas les dispositions réglementaires sur le fonctionnement de ce CA :

Le CA aurait du délibérer «sur le programme annuel» (art 8-1 du décret du 13 décembre 2005)

-Et cette délibération ne pouvait avoir lieu qu'après avis du comité scientifique et pédagogique de l'INTEFP.

Bref à quoi servent les instances de l'EPA ?

Pour nous, syndicats représentatifs et élus du personnel, ce CA cautionne l'absence totale de consultation et de dialogue social sur les questions de la formation au sein du ministère en ne posant jamais aucune question (sauf celles posées par les organisations syndicales et les représentants du personnel). Bref ce CA, à ce jour, ne répond pas à sa fonction et à ses missions.

- **La baisse de l'offre de formation continue**

Au CA du 14 décembre 2006, il a été indiqué que cette question était "préoccupante"...

- **Certes et puis après ?**

- **Quelles préconisations le CA prend-il pour garantir le droit à la formation continue des 10 000 agents du ministère ?**

- **Et aujourd'hui, le projet de contrat d'objectif et de performance**

Nos observations précédentes se retrouvent exprimées dans le contenu de la lettre ouverte, qui vous a été adressée, madame la Présidente, lettre ouverte que nous soutenons entièrement. Nous demandons qu'elle soit également portée intégralement au compte rendu.

Cette lettre la voici, nous la lisons à l'intention de l'ensemble des membres du CA, "afin que nul n'en ignore" le contenu :

« Les organisations syndicales présentes au CTPC de l'INTEFP vous font part de leurs très fortes interrogations sur la capacité de l'INTEFP à maîtriser son projet en qualité d'opérateur et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mesure où le contenu du contrat d'objectifs et de performance qui nous a été soumis dans sa dernière version ne lui donne aucune lisibilité ni dans son action propre ni dans ses relations avec la tutelle.

Ce contrat n'est pas un contrat.

Par définition, un contrat comporte un accord de volonté des co-contractants qui s'engagent mutuellement et solidairement les uns les autres chacun pour ce qui les concerne. Or force est de constater que dans ce document, seul l'INTEFP s'engage

Aucun engagement de la DAGEMO n'est présent :

- Ni sur le budget ;*
- Ni sur la masse salariale et les effectifs nécessaires pour faire face à la commande qu'elle passe ;*
- Ni sur une vérification régulière de l'équilibre objectifs/moyens afin d'opérer les réajustements nécessaires ;*
- Ni sur une véritable GPEC au sein du ministère, permettant à l'INTEFP d'anticiper le volume de ses actions.*

Par contre, ce document nous engage tous au sein de l'INTEFP

Il est le premier à être signé depuis la création de l'EPA et comporte donc un certain nombre de définitions qui vont déterminer la place de chacun pour l'avenir.

Les places, les rôles et les engagements de chaque partie doivent être clairement définis pour que les relations avec la tutelle ne se résument pas à un sens unique. Encore faudrait-il pour cela que la tutelle ait une réelle idée de sa place et de son rôle.

Il est très significatif qu'au chapitre exercice de la tutelle (Chapitre 1.2.3) les deux premiers paragraphes concernent.....des obligations de l'INTEFP, et que le troisième ne parle que du rôle de vérification de l'utilisation des subventions par la DAGEMO ! Il est quand même troublant que l'on fixe à l'INTEFP des objectifs qui relèvent :

- De la DGT (réussir le plan de modernisation de l'inspection du travail (!))*
- De la DAGEMO (mettre en place une mobilisation des services accueillant les inspecteurs élèves et les contrôleurs du travail ; alors que cette dernière ne dégage aucun moyen aux services déconcentrés pour former les stagiaires et élèves ni aucune reconnaissance ni temps pour se former aux maîtres de stages !)*
- Des CTRI (mieux utiliser l'offre de service ; mais qui utilise quoi et surtout pour faire quoi ?)*
- De l'ensemble des agents du ministère (mieux utiliser la ressource formative alors qu'encore une fois aucun moyen n'est dégage pour les services dont sont issus nos formateurs !)*

Madame la présidente, Monsieur CANO, la signature de ce contrat vous engage, à titre personnel, mais elle engage également tout le personnel de l'INTEFP et nous savons déjà aujourd'hui quotidiennement ce que cela représente pour nos conditions de travail lorsque la relation avec la tutelle n'est pas clairement établie.

Depuis 15 ans l'INTEFP est tributaire, d'une part de l'incapacité de la DAGEMO à donner l'état des effectifs à former pour l'année N+1, et d'autre part des demandes de formation ou de séminaires, au coup par coup liées aux politiques mises en place par les services d'administrations centrales, les cabinets et les ministres successifs.

Or actuellement se met en place un « jeu de dupe » où l'INTEFP doit continuer comme avant pour les moyens (avec des effectifs à former en augmentation sans précédent avec des moyens humains et financiers identiques) et comme un EPA pour les contraintes avec une tutelle exigeante pour la fixation d'objectifs et leur contrôle mais absente pour le soutien.

*Le passage en EPA devait mettre en adéquation : objectifs et moyens **et il n'en est rien.***

Nous étions 104 à l'effectif en 2003, 100 en 2004, 98 en 2007 et nous avons fait grève pour avoir plus de moyens, la DAGEMO nous a en apparence accordé des postes supplémentaires...tout en refusant d'augmenter la masse salariale de sorte que nous ne pouvons pas aujourd'hui nous financer les effectifs nécessaires !

Nous sommes 93 aujourd'hui en ETP et les conditions de travail de plus en plus difficiles entraînent un turn - over qui ne nous permet plus de stabiliser nos équipes professionnelles.

Dans ce contexte particulier où la charge en formation initiale a encore augmenté pour ce dernier trimestre 2007 (103 IET 2006, 110 IET 2007, 250 CT 2007), la DAGEMO nous fixe comme objectif, d'augmenter nos ressources propres de 1,2 millions d'euros alors que nous réalisons 400 00 euros par an !

Et nous ne citons ici que les objectifs les plus absurdes mais toute la structure et pratiquement tous les chapitres de ce projet nous montrent à quel point la DAGEMO se désengage !

*Dans ces conditions, les OS se posent la question : **à quoi sert le conseil d'administration qui était présenté comme l'organe de réflexion, décision et action avec la tutelle ?***

*Si ce projet est validé et signé par vous, n'est-ce pas, au bout du compte que le CA n'est qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions de la tutelle ? **Pourquoi laisser l'INTEFP se débattre dans des objectifs inatteignables ?***

- *Quelle qualité pour la formation des agents du ministère ?*
- *Quelles conditions de travail pour le personnel ?*

- *Que veut faire la DAGEMO ?*
- *Que veut faire le CA ?*
- *Quel projet encore une fois pour cet établissement ?*

Nous souhaitons qu'un véritable débat s'engage au CA sur cette question »

Après la lecture de cette lettre, nous demandons qu'un débat de fond s'engage ici, sur le contrat d'objectif et de performance, mais surtout sur le rôle du CA.

A quoi servons-nous ici ?

Si ce n'est à relayer les décisions de la tutelle et de la direction de l'INTEFP en assistant impuissants à la dégradation des conditions de travail des agents de l'INTEFP et à la mise en cause de l'existence même et de la survie de cet institut dont la tutelle se désengage de manière de plus en plus évidente ?

- **Quelle sorte de contrat veut on imposer à l'INTEFP en lui fixant des objectifs parfaitement inatteignables ?**

Nos organisations syndicales, les personnels et les agents devant être formés qu'elles représentent, attendent maintenant des réponses précises du conseil d'administration, qui seront communiquées à tous les personnels, ceux de l'INT comme ceux du Ministère ».

